

PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE SOIGNIES

VILLE DE SOIGNIES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUILLET 2020

Présents : F. WINCKEL, Bourgmestre-Présidente
M. VERSLYPE, M. de SAINT-MOULIN, L.Ph. BORREMANS, C. DELHAYE,
B. LECLERCQ, Echevins,
H. DUBOIS, Président du CPAS,
J. BRILLET, J.-M. MAES, F. DESQUESNES, S. VOLANTE,
D. RIBEIRO DE BARROS, G. PLACE-ARNOULD, P. PREVOT, M. FERAIN,
B. VENDY, V. HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, N. DOBBELS, J. MARCQ,
M. HACHEZ, M. BISET, S. FLAMENT, V. DIEU, I. LAMDOUAR, M. BECQ,
J. RAUX, A. LAIDI, A. VINCKE, Conseillers communaux,
O. MAILLET, Directeur général.

POINT DEMANDE EN VERTU DE L'ARTICLE L1122-24 DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION – MOTION DÉPOSÉE PAR PS – MR – ECOLO - ENSEMBLE VISANT À RÉITÉRER LA DEMANDE DE PLUS DE TRANSPARENCE SUR LE TRACÉ DU PROJET « BOUCLE DU HAINAUT – VOTE

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Considérant la Motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 03 septembre 2019 visant à exiger d'Elia la transparence sur le tracé du projet « Boucle du Hainaut » ;

Que depuis lors, une seule réunion a été organisée par Elia le 06 juillet 2020 à l'attention des bourgmestres des villes concernées par le tracé actuel ;

Que la seule information reçue au cours de cette réunion concerne la procédure qui sera mise en place dès septembre, avec une visite des infrastructures, le dépôt du dossier de base auprès des services administratifs concernés ainsi que le lancement de la procédure de la RIP ;

Considérant qu'aucun nouveau tracé n'a encore été présenté aux différentes autorités;

Considérant que la dernière version du projet « Boucle du Hainaut » présentée aux communes traverse des zones rurales vierges d'équipements, notamment situées sur l'entité de Soignies, au lieu de privilégier des tracés le long, par exemple, des autoroutes ou des lignes TGV ;

Considérant qu'au cours de cette dernière année, peu d'information ont été communiquées aux communes concernées sur les études ayant mené à l'élaboration des tracés envisagés, sur les alternatives existant en termes de tracés, correspondant mieux aux objectifs du nouveau SDT, et sur les raisons pour lesquels ces alternatives n'ont pas été retenues ;

Vu qu'actuellement, aucun tracé officiel, faisant l'objet de la future demande de modification du plan de secteur en vue d'établir un corridor de réservation pour la ligne à haute tension en projet, et dument communiqué dans son intégralité n'existe;

Considérant qu'il reste impératif de défendre une approche globale et cohérente à l'échelle du territoire ;

Considérant que c'est à cette condition que les pouvoirs locaux concernés peuvent exercer pleinement leurs missions en émettant un avis circonstancié ;

Vu l'intérêt communal dudit projet ;

A l'unanimité,

Article premier : réitère au gestionnaire Elia sa demande de faire preuve de transparence à l'égard de toutes les communes et citoyens concernés par le tracé.

Article 2 : redemande à Elia d'envoyer dans les plus brefs délais le tracé défini et d'organiser une concertation sur ce tracé en présence de toutes les communes concernées et des experts techniques.

Article 3 : rappelle à Elia de privilégier au maximum les solutions alternatives à la seule option d'une ligne aérienne, visant à assurer le bien-être des citoyens tout en limitant l'impact visuel, sanitaire et environnemental, ou à tout le moins des solutions permettant d'éviter le passage sur des territoires ruraux à préserver. Le conseil communal demande donc à Elia de préciser et de joindre les différentes alternatives possibles au tracé.

Article 4 : redemande également à Elia de maximaliser le regroupement des infrastructures existantes, à privilégier autant que possible l'enterrement des lignes et à remplacer la ligne existante de 150 kV.

Article 5 : réaffirme la priorité absolue accordée à la protection de la santé et du bien-être des habitants, ainsi qu'à leur qualité de vie, la qualité du patrimoine et le respect de l'environnement, de notre agriculture et du bien-être animal.

Article 6 : insiste auprès d'Elia pour laisser un délai suffisant aux communes ainsi qu'aux citoyens pour se positionner sur un projet d'une telle importance.

Article 7 : demande à Elia de venir présenter le projet en commission spéciale du Conseil communal relative au projet « Boucle du Hainaut » dans les semaines à venir.

Article dernier : transmet la présente délibération aux communes concernées par le projet « Boucle du Hainaut », à Elia, au ministre wallon en charge de l'aménagement du territoire et au ministre de l'énergie, ainsi qu'à son homologue fédéral.

Par le Conseil Communal :

Le Directeur général,
(s) O. MAILLET

La Présidente,
(s) F. WINCKEL

Pour copie conforme délivrée le :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

O. MAILLET

F. WINCKEL